



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Veillez prendre note que le règlement 139-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a été adopté à la séance ordinaire du 13 avril 2026 et a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska daté du 21 mai 2026 (reçu le 5 juin 2026).

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 8^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.

Me Katherine Beaudoin, avocate
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Warwick, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé le site Internet de la municipalité ce 8 juin 2026 conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8 juin 2026.

Me Katherine Beaudoin, Avocate
Directrice générale et greffière-trésorière